

Décision

Générale

colonial

Décision n° 997 du 29 septembre 1918 ;

n° 997

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif pour raison de santé : 1987. Souleyman Hassan. 2e classe. 3e compagnie, pour compter du 16 septembre 1918. 1974. Salem Nour. 2e classe. 3e compagnie, pour compter du 1er octobre 1948. Ces miliciens réunissant plus d'un an de service ont droit à une indemnité de licenciement d'un mois de solde nette.

Signé : CHAMBOREDON.